



L'immigration humanitaire, une tradition au Québec:

Cartographie des clientèles


Direction de l'Immigration familiale et humanitaire,
Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC)
Novembre 2013

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec 



Plan de la présentation

1. Contexte
 - Les catégories de l'immigration permanente
 - La tradition humanitaire au Québec
 - Les programmes de réfugiés sélectionnés à l'étranger
 - Les catégories admissibles
2. La planification des bassins de provenance et de la répartition
 - Les engagements du Québec
 - Point de départ HCR
 - Cadre législatif
 - Réfugiés pris en charge par l'État
 - Volumes (Canada et Québec)
 - Bassins de provenance (Canada et Québec)
 - Planification finale
 - Réfugiés parrainés
3. La sélection par le Québec
 - Les critères de sélection
4. La santé
 - Les sources d'information
5. Les étapes du processus de sélection

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec 

Catégories de l'immigration permanente

- Immigration économique
- Regroupement familial
- Réfugiés et personnes en situation semblable

Réfugiés et personnes en situation semblable à l'étranger Point de départ: le HCR

- Les priorités de rétablissement des personnes réfugiées sont déterminées chaque année par le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, de concert avec la vingtaine de pays qui accueillent des réfugiés (Le Québec ne participe pas à ces échanges)
- Pour nombre de personnes réfugiées qui ne peuvent ni rentrer au pays à la fin du conflit ni s'établir de façon durable dans le pays où ils ont trouvé refuge, la réinstallation dans un autre pays est la seule solution pour reconstruire leur vie.
- Pour que CIC examine la demande d'un réfugié en vue de sa réinstallation, il faut qu'il soit référé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou qu'il vienne d'un pays « d'accueil ».

La tradition humanitaire au Québec

- Parmi les 22 pays qui ont accueilli des réfugiés en 2011, le Québec arrive au **cinquième rang** après les États-Unis, le reste du Canada, l'Australie et la Suède.
- Nous avons au Québec, une longue tradition d'accueil des personnes réfugiées qui est cohérente avec nos valeurs de solidarité, de respect des droits de la personne, d'équité et de générosité.
- Dans les cinq dernières années, de 2008 à 2012, nous avons accueilli :
 - 8 245 réfugiés pris en charge par l'État;
 - 2 273 réfugiés qui ont fait l'objet d'un parrainage collectif;
 - et 12 401 réfugiés qui ont fait une demande d'asile ici même.
- Organismes d'accueil: 13 villes ont été désignées pour accueillir les personnes réfugiées prises en charge par l'État. Dans certains cas, ces personnes composent l'essentiel de l'immigration dans la région.

Deux programmes d'immigration destinés aux réfugiés sélectionnés à l'étranger :

- Réfugiés pris en charge par l'État
objectif annuel des 5 dernières années: 1 800 - 1 900 par année
- Réfugiés parrainés (parrainage collectif)
moyenne des admissions des 5 dernières années: 450 par année

Catégories admissibles

- être reconnu par le Canada comme *réfugié au sens de la Convention de Genève outre-frontière* (Réfugiés pris en charge par l'État et réfugiés parrainés)
- être reconnu par le Canada *personne protégée à titre humanitaire – pays d'accueil* (Réfugiés parrainés seulement)

Et les demandeurs d'asile ?

- Un demandeur d'asile vient au Canada pour y demander la protection. Il fait sa demande sur place.
- Il est en attente d'une décision sur son statut et il est autorisé à demeurer au Canada durant l'examen de son dossier par Citoyenneté Canada (CIC) ou par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)
- N'est pas admissible aux deux programmes d'immigration du MICC destinés aux réfugiés sélectionnés à l'étranger
- Si le gouvernement canadien reconnaît le besoin de protection, la personne pourra alors déposer une demande de résidence permanente au Canada à titre de personne protégée.
- Dans l'attente, a droit à certains services gouvernementaux de base.



Les engagements du Québec en matière de réfugiés à l'étranger

Accord Canada-Québec :

- le Québec s'engage à accueillir un pourcentage du nombre total de réfugiés et de personnes en situation semblable accueillis par le Canada au moins égal à son pourcentage de la population canadienne (23, 1 % en 2012).
- La compensation financière versée au Québec tient compte de cette responsabilité.



Cadre législatif

L'immigration est un domaine de compétence partagée (CIC – QC)

- **Détermination du statut réfugié** : en conformité avec l'Accord et ses obligations internationales, le Canada détermine qui correspond à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, et qui sont les personnes qui, dans des circonstances comparables, ont besoin de la protection du Canada.
- **Sélection par le Québec** : le Canada ne peut admettre un réfugié ni une personne dans une situation semblable, identifié par le Canada et qui doit s'établir au Québec, mais qui ne satisfait pas aux critères de sélection du Québec (art.19 de l'Accord et dispositions réglementaires).

Réfugiés pris en charge par l'État:
Exemple de détermination des objectifs - répartition (2010)

CANADA - objectifs 2010 (incluant Québec)	QUÉBEC - objectifs 2010
7 300 à 7 800	1 900
GRANDES LIGNES DE LA RÉPARTITION :	
660 réfugiés colombiens (en Colombie et ailleurs)	600 réfugiés colombiens (91 %)
1 690 réfugiés bhoutanais (au Népal)	550 réfugiés bhoutanais (32,5 %)
2 285 réfugiés africains (maj. Somalie, + autres pays de la Corne de l'Afrique)	350 réfugiés africains (15 %) (divers pays, sauf Corne de l'Afrique)
1 500 réfugiés irakiens (Syrie, Jordanie)	300 réfugiés irakiens (20 %)
645 réfugiés irakiens et afghans (Turquie)	45 réfugiés irakiens et afghans (Turquie) (7 %)
250 réfugiés afghans (dans divers pays de l'ex-Union soviétique ou en Russie)	50 réfugiés afghans (25 %)

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec

Exemple de planification finale approuvée
(Volumes et répartition 2010)

Région	Bureau canadien des visas	Pays d'origine	Objectifs 2010
Afrique	Abidjan	RD Congo, Burundi	50
	Abu Dhabi	Corne de l'Afrique	
	Accra	Togo, Burundi, RD Congo	100
	Le Caire	Corne de l'Afrique	0
	Nairobi	Burundi, RD Congo, Rwanda	125
	Pretoria	RD Congo	75
	TOTAL		350
Asie et Pacifique	Islamabad	Afghanistan	0
	Kuala Lumpur	Birmanie (Karens, Chin)	0
	Bangkok, Hong-Kong, N-Delhi	Iran, Afghanistan, autres	0
	Singapour	Bhoutan, Birmanie (Rohyngais)	550 (maj. Bhout.)
	TOTAL		550
Amériques	Bogota	Colombie	580
	Caracas, Guatemala		20
	TOTAL		600 (Colombiens)
Europe	Ankara	Afghanistan, Irak	45
	Moscou	Afghanistan	50
	Paris, Vienne	Irak	5
	TOTAL		100 (maj. Afghans)
Moyen Orient	Damas	Irak, Somalie	300 (maj. Irak)
	GRAND TOTAL		1900
	OBJECTIF		1900

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec

Parrainage collectif (réfugiés parrainés)

- Les réfugiés sont pris en charge par le secteur privé
- Ils peuvent être parrainés par :
 - un groupe de 2 à 5 personnes
 - un organisme à but non lucratif
 - un groupe mixte (1 organisme et 1 résidant)
- Doivent aussi être reconnus par le Canada comme
 - réfugié
 - ou personne de pays d'accueil

La sélection par le Québec

- La sélection se fait :
 - sur dossier à partir des notes de CIC et du HCR ou
 - au cours d'une entrevue lors des missions de sélection.

Plus le degré de détresse du ressortissant est grand, moins ses capacités d'intégration seront déterminantes dans l'évaluation du dossier.
- L'exercice de sélection du Québec repose sur :
 - l'appréciation du degré de détresse du ressortissant étranger
 - sa capacité d'intégration à la collectivité québécoise (et non pas sur l'application d'une grille avec facteurs et points).

Critères de sélection du Québec

La demande est évaluée à la lumière des capacités d'intégration au Québec et des possibilités de rétention

- Lien familial avec un résident du Québec qui est l'époux ou le conjoint de fait ou un membre de la parenté au premier ou second degré
- Présence d'enfants à charge
- Capacités linguistiques (connaissance du français: un atout)
- Qualités personnelles

Plus le besoin de protection est important, moindre est l'importance accordée à ces facteurs.

Défis liés à la santé des réfugiés

- Avec l'entrée en vigueur, en juin 2002, de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les réfugiés à l'étranger ne peuvent plus être interdits de territoire pour la seule raison que leur situation médicale représenterait un fardeau excessif sur les services sociaux et de santé.
 - Concrètement, cela signifie que le Québec peut se voir référer des candidatures de réfugiés ayant des besoins médicaux importants.
- Les problèmes de santé observables sont communiqués par CIC à divers moments dans le processus. Le MICC transmet ces informations aux partenaires concernés (organismes d'accueil sur le terrain, CSSS)

Sources d'information sur l'état de santé des réfugiés avant l'arrivée

La transmission de l'information médicale relative aux réfugiés

Les données de nature médicale sont considérées comme des renseignements personnels. Compte tenu du caractère confidentiel de ces renseignements et du fait qu'ils doivent servir uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, leur circulation et leur communication à des tiers sont soumises à des règles strictes.

LES SOURCES D'INFORMATION

➤ **Préavis d'arrivée (TPA/NAT) :**

Document fédéral qui contient parfois de l'information sur le plan médical, tirée de sources diverses: formulaire d'enregistrement du HCR aux fins de la réinstallation, notes d'entrevue de CIC, examen médical aux fins d'immigration (EMI)

➤ **IMM5544B (rare): Formulaire pour l'évaluation des besoins de rétablissement des réfugiés.** Transmis par Citoyenneté et Immigration Canada, il accompagne parfois le TPA. Il décrit les exigences liées aux conditions d'accueil.

➤ **Évaluation des besoins des réfugiés par OIM (réfugiés des camps):**

Questionnaire de l'Organisation internationale pour les migrations qui comporte de l'information complémentaire recueillie auprès de personnes réfugiées provenant de certains camps et destinée aux instances chargées de leur installation dans le pays d'accueil. Ce document peut contenir des éléments relatifs à l'état de santé.

Les étapes du processus de sélection

- HCR réfère des cas aux Bureaux Canadiens des Visas (BCV) à l'étranger
- Candidat convoqué en entrevue par BCV (CIC)
 - détermination de son appartenance à la catégorie de réfugié
 - Identifié pour soumission au Québec (Critères)
- Sélection par le Québec (critères) (QC)
 - Sur dossier
 - Émission du CSQ
 - Attribution d'une ville de destination au Québec (parmi 13 villes)
- Émission du Visa de résidence permanent (CIC)
 - Examens médicaux préalables (santé publique)
 - Enquête de sécurité préalable (antécédents judiciaires)
- Prêt pour frais de transport et examens médicaux (CIC)
- Arrangements de voyage (par l'Organisation internationale pour les Migrations - OIM)
 - Session d'orientation pré-départ
 - Réservations de vol
- Pré-avis d'arrivée: 10 jours avant (CIC)
 - Le MICC le transmet aux instances gouvernementales concernées et aux partenaires d'accueil
- Accueil à l'aéroport